## Avis annonces légales – modification N°2 du PLU intercommunal

Par arrêté n°151/2023 du 26/02/2024, le Président de la Communauté de Communes dénommée « Sources du Lac d'Annecy » (CCSLA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des sources du lac d'Annecy.

Le projet de modification n°2 a pour objet de : prendre en considération des besoins nouveaux sur le territoire, à partir des adaptations au règlement écrit et graphique, de renforcer son applicabilité, de prendre en considération le programme d'actions « Petites Villes de Demain », d'améliorer la qualité des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le cadre de la politique du logement, volet « Habitat » du PLUi, de rectifier des imprécisions réglementaires, des erreurs matérielles.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jacky DECOOL en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 15/03/2024 à 9h00 au 15/04/2024 à 18h00. Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (siège de l'enquête publique) 32 route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30.

Mairie de Chevaline 416 route de la Combe d'Ire, le mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00,

Mairie de Doussard route du pont Monnet du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00, de 14h00 à 17h00,

Mairie de Giez 360 route de Bourgeal lundi 17h30 à 19h00, mercredi 08h00 à 11h30, jeudi 14h00 à 17h30,

Mairie de Lathuile 30 route du bout du lac lundi, mardi, mercredi et vendredi 08h30 à 12h00, vendredi 14h00 à 17h00.

Mairie de Saint-Ferréol 5 place de la Mairie lundi 09h00 à 12h00, 13h30 à 17h30, mercredi 09h00 à 12h00, vendredi 11h00 à 17h00,

Mairie de Val de Chaise 1 rue de la République mardi, mercredi 09h00 à 11h45, vendredi 14h00 à 17h15.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet de la CCSLA <u>Communauté de communes des sources du lac d'Annecy - CCSLA - Accueil (cc-sources-lac-annecy.com)</u> et sur la plateforme https://www.registre-dematerialise.fr/5249

Les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLUi pourront être :

Consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus,

Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy 32 route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex,

Déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/5249">www.registre-dematerialise.fr/5249</a>

Adressées au commissaire enquêteur par courriel : enquete-publique-5249@registre-dematerialise.fr

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet de la CCSLA et au registre numérique est mis à la disposition du public à la CCSLA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

## Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le :

- Lundi 18 mars 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie de LATHUILE
- Lundi 25 mars 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie de DOUSSARD
- Vendredi 29 mars 2024 de 14h00 à 17h00 en mairie de VAL DE CHAISE
- Vendredi 05 avril 2024 de 14h00 à 17h00 en mairie de SAINT-FERREOL

- Mardi 09 avril 2024 de 09h00 à 12h00 en mairie de CHEVALINE
- Jeudi 11 avril 2024 de 14h00 à 17h00 en mairie de GIEZ
- Lundi 15 avril 2024 de 15h00 à 18h00 au siège de la CCSLA.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 ans à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège de la CCSLA aux heures et jours habituels d'ouverture au public.